

Première année de Master - Mention « Droit public »
Parcours « Droit public comparé »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2028

Version du 11/03/2020

Premier semestre	Volume horaire du semestre :		Volume horaire de l'année (h) :			215,50		
			215,50 h ou	ECTS :	30			
		220,00						
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales								
UE obligatoire								
Droit constitutionnel comparé	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h	
Droits fondamentaux européens	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h	
Compétences complémentaires								
UE obligatoire								
Théorie du droit		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit	
2 matières parmi les suivantes :								
Contentieux de l'Union européenne		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit	
Droit public de l'économie		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit	
Histoire de la démocratie		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit	
Droit des propriétés publiques		35,00		30	3	Ecrit ou Oral	1h si écrit	
Compétences transverses								
UE obligatoire : (1 seule langue possible)								
= anglais (cours en présentiel + cours en ligne)**	15		10		1			
= allemand	10,50		10		1			
= espagnol	10,50		10		1			
UE optionnelle								
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Deuxième semestre	Volume horaire du semestre :		0,00 h ou			ECTS :		30
			h					
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales								
Compétences complémentaires								
MOBILITE								
Compétences transverses								
Compétences spécifiques sur candidature								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	
Compétences facultatives*								
Stage facultatif ou tutorat								
				10	1	Rapport de stage/tutorat		

* Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas prises en compte pour l'obtention du semestre et donc de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation

